

L'épargne salariale des agents des IEG ne doit pas financer les fournisseurs alternatifs et ainsi fragiliser l'emploi à EDF et à ENGIE

Les fonds "EGEPARGNE" investissent des sommes importantes dans des sociétés fournisseurs d'électricité et de gaz comme ENI, ENEL, IBERDROLA et TOTAL.

Les fournisseurs alternatifs développent leurs ventes en France avec des moyens en partie financés par l'épargne salariale des agents des Groupes EDF et ENGIE.

Les représentants FNME-CGT dans les Conseils de Surveillance de l'épargne salariale considèrent que les fournisseurs alternatifs d'énergies n'ont pas leur place dans les fonds Egépargne.

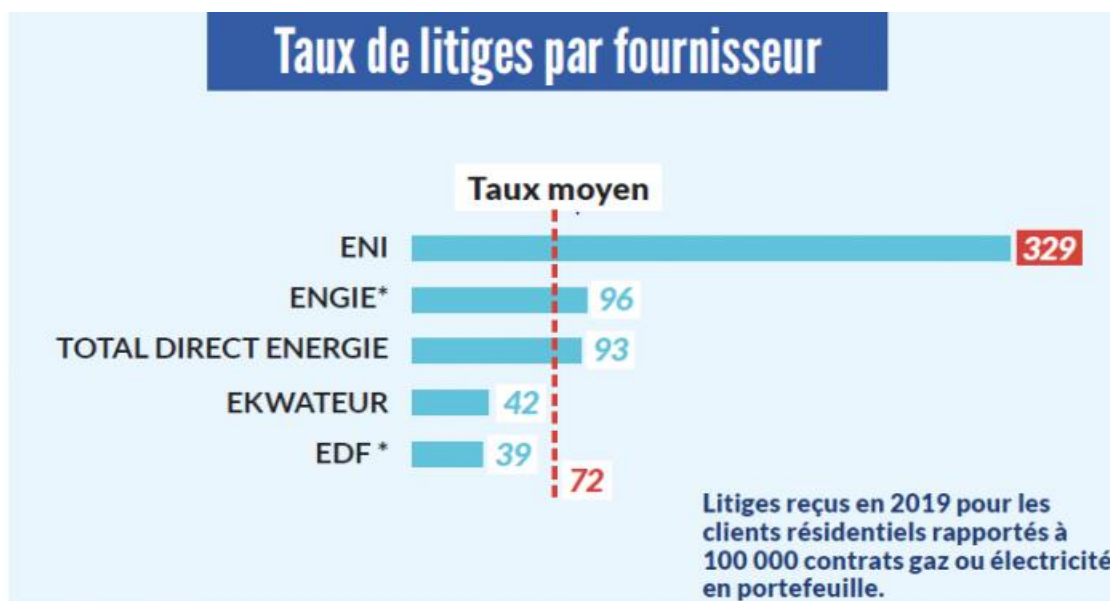
Il n'est pas dans l'intérêt des salariés EDF et d'ENGIE de financer des sociétés qui détruisent leurs emplois.

Un exemple édifiant : ENI

Une partie de l'épargne salariale des salariés d'EDF et d'ENGIE est investie dans ENI.

En se référant au dernier rapport du médiateur de l'énergie, ENI se distingue par un taux de litiges record avec ses clients.

Extrait du rapport médiateur de l'énergie 2019 publié le 16 juin 2020 :



Pour la FNME-CGT, il n'est pas opportun d'investir l'épargne salariale des agents d'EDF et ENGIE dans des sociétés qui se comportent mal avec leurs clients et qui fragilisent les emplois dans les IEG.

La FNME-CGT ouvre le débat et invite les Directions et les autres Organisations Syndicales à examiner cette situation.

La FNME-CGT défend l'emploi et le Statut des IEG, cela se joue également au niveau de la gestion de l'épargne salariale.

Montreuil, le 19 février 2021

Interlocuteurs : elodie.baylone@edf.fr eric.ramond@edf.fr